

## **Page 95 du rapport de la cour des Comptes 2009 sur la sécurité sociale**

### **Absentéisme caisse de Boulogne**

#### *b) L'absentéisme*

Un deuxième motif de contrôle a souvent été l'importance relative de l'absentéisme.

Si, à la CPAM de Nîmes, il semble résulter d'habitudes bien installées qui n'avaient pourtant pas conduit le précédent directeur à mettre en place une politique de maîtrise de l'absentéisme, il en va tout autrement à la CPAM de Boulogne sur Mer, où le contrôle a mis en évidence des dysfonctionnements inquiétants : déroulements de carrière atypiques, recrutement non-professionnel du personnel, révision à la baisse des missions d'un salarié protégé sans respect des procédures légales, faits de harcèlement moral établis par des décisions de justice...

La conjonction de ces éléments a contribué à l'accumulation des absences de longue durée. Heureusement singulière, sans doute unique, cette situation soulève une série d'interrogations signalées plus loin quant à la durée du mandat des directeurs d'organismes et au contrôle de leur activité.

Car la question n'est pas tant que ces faits se soient produits, mais qu'ils se soient renouvelés sans que la tête de réseau et la tutelle administrative aient agi ou pu agir pour y mettre fin.